

L'action politique en temps de crise

Vincent Lefebve (interviewé par Stéphanie Baudot)

La crise que nous vivons depuis plus d'un an n'est pas sans impact sur l'action politique, qu'elle soit le fait des acteurs politiques traditionnels amenés à prendre des décisions pour gérer l'urgence sanitaire ou de la société civile investie du devoir de vigilance démocratique. À y regarder de près, la question de la temporalité de cette crise mérite d'être analysée pour comprendre les positionnements en présence. Mais, plus largement, pour Vincent Lefebve, la crise sanitaire est aussi une crise du temps, car elle induit un bouleversement dans notre façon de concevoir la temporalité. Éclairage.

Stéphanie Baudot : Pourquoi avoir analysé la crise actuelle sous l'angle du temps ?

Vincent Lefebve : La réflexion s'est faite par étapes. Je me suis d'abord intéressé aux parallèles qui pouvaient être tracés entre l'urgence écologique et climatique et cet événement assez inattendu qu'est la pandémie. L'analyse visait à mettre en lumière les dimensions spatiotemporelles inhérentes à ces crises, en soulignant notamment que la crise écologique se déploie sur une échelle temporelle différente. Ensuite, avec des collègues du CRISP, nous avons publié une analyse des interventions qui ont surgi durant le premier confinement, qui ont surtout pris la forme de cartes blanches et de lettres ouvertes aux décideurs politiques¹. Nous nous sommes intéressés à la signification de ces initiatives dans l'histoire politique de la Belgique et par rapport aux rôles des mouvements sociaux. Ces interventions étaient dotées d'une indéniable dimension « utopiste », la crise ayant été perçue par de nombreux acteurs sociaux comme une fenêtre d'opportunité pour refonder le « monde d'après » et imaginer les contours d'un nouveau contrat social. Enfin, il y a eu la relecture de *La Peste* d'Albert Camus, roman qui avait été mobilisé par différents auteurs durant le premier confinement. Ces trois étapes m'ont conduit à mettre en évidence le fait que la crise sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an est aussi une crise du temps².

Dans cette crise, le rapport au temps des partis politiques et de la société civile diffère...

Au CRISP, nous nous intéressons au processus de décision politique et aux différents acteurs qui y participent : les acteurs politiques traditionnels, à savoir principalement les partis politiques, mais aussi la société civile, notamment, c'est-à-dire cet espace social

¹ B. BIARD, S. GOVAERT, V. LEFEBVE, « Penser l'après-corona. Les interventions de la société civile durant la période de confinement causée par la pandémie de Covid-19 (mars-mai 2020) », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2457-2458, 2020.

² Cf. V. LEFEBVE, « Le retour de la Belle au bois dormant. Du temps de la crise à une crise du temps », *Les @nalyses du CRISP en ligne*, 18 mars 2021, www.crisp.be.

intermédiaire dans lequel les citoyennes et citoyens sont amenés à s'organiser de façon relativement spontanée, en faisant usage de leurs droits fondamentaux comme la liberté d'expression ou celle d'association.

Durant la crise sanitaire, ces deux types d'acteurs ont entretenu un rapport différent au temps. Les responsables politiques ont été amenés à se focaliser sur le temps présent, en se projetant éventuellement dans le court terme, afin de gérer la situation sanitaire et ses nombreuses conséquences sur les plans social et économique. Du côté des acteurs de la société civile, on a en revanche observé une insistance sur le « monde d'après », du moins durant le premier confinement. Ces acteurs sociaux ont mis l'accent sur des problématiques qui préexistaient à la pandémie, afin qu'elles soient mises au centre du débat démocratique et puissent être prises en charge à l'avenir : la crise de la démocratie représentative, l'urgence écologique, un modèle dominant de croissance économique non soutenable, le sous-financement de certains services publics, la question des inégalités, etc.

En résumé, si le temps des acteurs politiques traditionnels a été le présent, celui de la société civile a plutôt été le futur.

Face à l'imprévisibilité de l'avenir, comment qualifieriez-vous l'action politique ?

Il faut reconnaître que les décideurs politiques se trouvent dans une situation délicate. La période est, sur bien des plans, exceptionnelle. Toutefois, la vie démocratique, en son essence, implique que l'on entretienne collectivement un certain rapport à l'avenir. L'action politique en démocratie constitue, de façon fondamentale, une tentative collective de nouer un rapport au temps qui soit, autant que faire se peut, maîtrisé, mais qui assume également une part d'incertitude irréductible. En d'autres termes, ce qui est devenu particulièrement visible aujourd'hui, c'est le fait que la vie politique implique de devoir prendre des décisions sans pouvoir connaître l'ensemble des paramètres qui détermineront l'avenir.

Cet état de fait a, depuis l'origine de notre expérience et notre pensée politiques, été perçu plutôt comme une calamité que comme un élément constitutif et structurant de la condition humaine. Certaines tentations sont ainsi apparues visant à remédier à cette situation d'incertitude, un groupe social s'arrogeant, au détriment des autres, le droit de poser les choix les plus cruciaux ayant trait au destin de la collectivité. On peut ainsi schématiquement identifier une tentation oligarchique, d'une part, où gouvernent les mieux nés (comme dans un régime aristocratique) ou les plus sages (comme dans une variante technocratique) et, d'autre part, une tentation autoritaire où la volonté d'un seul, d'une clique ou d'un parti finit par s'imposer.

Ces tentations s'opposent à la démocratie comme gouvernement du plus grand nombre. On en trouve différentes formes au cours de l'histoire et elles restent latentes dans notre imaginaire et notre expérience politiques. La crise a agi comme une sorte de catalyseur à cet égard.

Aujourd'hui peut-on voir ces tentations à l'œuvre dans la vie politique ?

Je pense qu'on assiste au retour en force d'au moins deux tentations. D'une part, une tentation gestionnaire ou technocratique, qui implique qu'on peut se passer du débat public et s'en remettre aux experts. Le gouvernement qui a été mis en place récemment en Italie, présenté ouvertement comme un gouvernement de techniciens, est un bon

exemple. Le rôle joué par les experts depuis l'éclatement de la pandémie pose aussi question à cet égard.

D'autre part, une tentation autoritaire ou, à tout le moins, une hyperpersonnalisation du pouvoir, comme en France où le président de la République exerce l'essentiel du pouvoir décisionnel dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété.

Quel parallèle faites-vous entre la situation actuelle et *La Peste* de Camus ?

Ce qui m'a interpellé en relisant ce roman, c'est la place qu'y occupe la question de la temporalité. Il y a de nombreux passages qui véhiculent l'idée d'une monotonie, d'une résignation ou d'une acceptation tacite qu'on observe dans une grande partie de la population. J'ai été frappé par la description millimétrée de ce fléau qui s'abat sur des individus qui se trouvent coupés de leur passé et privés de leur avenir, qui sont plongés dans une sorte de présent prolongé ou dilaté. J'ai perçu dans cette œuvre des résonances avec ce que nous vivons depuis un an. Nous nous trouvons certes dans des situations inégales, mais nous sommes toutes et tous plongés dans une situation où notre avenir, qu'il soit individuel ou collectif, nous a en quelque sorte été confisqué par les événements (et par des décisions prises en raison de ces événements).

En outre, d'un point de vue plus philosophique, il m'a semblé intéressant de rappeler, en m'appuyant sur *La Peste*, que la question du temps pouvait être problématisée. Il est possible de mettre en avant une conception plurielle – et non unitaire – de la temporalité. Chez les anciens Grecs, la notion de temps se déclinait par exemple de différentes façons, comme temps rectiligne (*chronos*), qui va d'arrière en avant, mais aussi comme temps d'une vie (*aiôn*, par exemple d'une vie humaine), comme temps cyclique (qui égrène ses *hōrai*) ou encore comme temps propice à l'action (*kairos*).

Chez Camus, si la description d'un temps cyclique est très présente, on trouve aussi l'idée d'un temps plus politique, comme *kairos*, c'est-à-dire le moment opportun pour accomplir une action. Chez les héros de Camus, la peste devient ainsi l'occasion de faire face aux événements et de s'élever contre l'absurde. Il me semble que cette notion de *kairos* permet aussi de caractériser le moment particulier dont se sont saisis les acteurs de la société civile pendant le premier confinement pour penser « le monde d'après » et rendre perceptibles des revendications en matière sociale, environnementale, en lien avec un impératif de participation politique, etc.

Voit-on dans la gestion de la crise les signes d'un régime post-démocratique ?

On sait que nos droits et libertés ont été fortement mis sous pression depuis de longs mois. En démocratie, le principe de la séparation des pouvoirs doit permettre qu'un contrôle des actes de l'exécutif soit effectué par des juridictions indépendantes. Et cela a bien eu lieu. Il suffit de penser à l'ordonnance rendue par le tribunal de première instance francophone de Bruxelles saisi en référé par la Ligue des droits humains, notamment, qui a ordonné à l'Autorité fédérale de mettre fin à la situation d'illégalité constatée. L'idée d'une dictature sanitaire qui se mettrait en place est donc sans doute excessive.

Toutefois, on peut mettre en évidence deux pentes sur lesquelles nos États de droit se trouvent engagés. La pente de l'exceptionnalisme et celle de la montée en puissance d'une conception instrumentale, qu'on qualifie parfois de néolibérale, en vertu de laquelle la fin justifie les moyens. C'est une situation que nous avons déjà expérimentée à l'occasion de la gestion des attentats terroristes, au moins depuis le 11 septembre 2001 : les

entorses aux libertés et droits fondamentaux se sont multipliées et ont finalement été inscrites dans le droit commun. C'est aussi le cas en période de pandémie : tant les responsables politiques que les citoyennes et citoyens s'accoutument à ce régime de limitation des droits et libertés. Une crainte que certains observateurs nourrissent est que les balises constitutionnelles qui nous protègent et forment la spécificité de nos régimes politiques finissent par être englouties dans le flot d'une implacable nouvelle loi supérieure, celle de la nécessité.

Quel est l'impact des restrictions démocratiques sur l'action citoyenne ?

Comme l'a écrit le sociologue Geoffrey Pleyers³, on a assisté à une bataille des récits qui s'est enclenchée il y a un an : quel sens politique donner à la pandémie ? Cette bataille est toujours en cours et les interprétations qui sont avancées par les acteurs impliqués (politiques, sociaux, économiques, etc.) continuent à se transformer au gré des événements.

Quant aux mobilisations sociales, des évolutions ont affecté tant les moyens d'action que les causes défendues. Lors du premier confinement, la carte blanche est réapparue comme un moyen d'action majeur (alors que ce procédé est traditionnellement considéré comme assez « léger », comparé à la grève ou à la manifestation, par exemple). Ensuite, on a pu observer une diversification des messages mis en avant par les acteurs sociaux. On a vu se constituer trois fronts. Le premier s'est concentré sur une critique de la gestion de la pandémie et des atteintes aux libertés qu'elle a impliquées. Les mesures prises par les pouvoirs publics ont en particulier fait l'objet de recours en justice, mobilisant notamment le registre des droits humains. Un second front, plus social, s'est formé autour de mouvements qui ont pu être consolidés ou qui ont émergé pendant le premier confinement afin de réclamer des moyens plus importants pour certains secteurs (pensons au collectif La Santé en lutte) ou pour atténuer les effets de la crise à l'égard de certaines populations fragilisées. Enfin, sur un troisième front, des acteurs ont dénoncé des enjeux de domination plus ciblés et relativement éloignés des thématiques mises à l'avant-plan de la scène médiatique pendant le premier confinement. Songeons au mouvement Black Lives Matter, centré sur la problématique des violences policières, des discriminations et de la mémoire de la colonisation, ou encore à celui questionnant la place des femmes dans une société qui, derrière une égalité formelle de façade, obéirait à des schémas de type patriarcal.

Observe-t-on des avancées sur ces fronts ?

On constate des avancées et des reculs sur le terrain socio-politique, ce qui est finalement assez normal durant une période aussi instable et inédite par nombre de ses aspects. On peut poser au moins le constat suivant : la conviction selon laquelle une occasion historique avait surgi en raison de la pandémie, devant amener une profonde révision de la normativité sociale et juridique, paraît avoir perdu de son pouvoir d'attraction. L'insistance sur le « monde d'après » a progressivement fait place à une focalisation sur des luttes présentes. Les acteurs qui forment le premier front que j'ai évoqué s'emploient à contester les arbitrages posés par les pouvoirs publics ou à critiquer la méthode législative employée par ces derniers. Les acteurs présents sur le second front s'inquiètent des effets économiques et sociaux des politiques d'austérité – passées et potentiellement à venir –

³ G. PLEYERS, « Crise et pandémie : des cartes blanches au changement social ? », *Démocratie*, septembre 2020.

à l'égard de certaines populations ou professions précarisées. Les revendications qui sont portées sur le troisième front concernent des thématiques plus transversales, plus « sociétales » que « sociales », qui sont relativement indépendantes de la crise sanitaire, mais qui appellent également des actions immédiates.

Comment agir dans un monde où l'imprévisible règne en maître ?

La première chose qui peut être faite est de réinvestir les lieux dédiés à la délibération démocratique. Pour lutter contre le syndrome de fatigue démocratique, les expérimentations en termes de démocratie directe, participative et délibérative qui se multiplient actuellement sont également intéressantes, à l'instar de ce qui s'est passé en France avec la « convention citoyenne pour le climat » (même si les résultats sont mitigés). Quant à l'imprévisibilité, c'est aussi un enjeu des défis écologiques et en particulier de l'urgence climatique. Il faut parvenir à agir tant sur le court que sur le long terme, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'engagements mutuels entre les États et les citoyennes et citoyens. De nombreux acteurs sociaux ont appelé de leurs vœux l'élaboration d'un « nouveau contrat social ». Il est clair qu'il s'agit là d'un objet qui se situe, par sa nature même, à l'intersection du droit, de l'éthique et de la politique.

Cet article a été publié dans : *Démocratie*, n° 5, mai 2021, pages 13-15.

Pour citer cet article dans son édition électronique : Vincent LEFEBVE (interviewé par Stéphanie BAUDOT), « L'action politique en temps de crise », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 6 mai 2021, www.crisp.be.